



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lundi 13 juillet 1970

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

à 10 h 15

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Point 6 de l'ordre du jour :	
Coopération régionale	
a) Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	
b) Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs . . .	93

Président : M. MARAMIS (Indonésie)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale

- a) **Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth (E/4733 et Add.1, E/4781 et Add.1, E/4806, E/4806/Summary, E/4822, E/4822/Summary, E/4823 et Add.1, E/4823/Summary, E/4824, E/4824/Summary, E/4825, E/L.1335 et Corr.1, E/L.1336 à 1338)**
- b) **Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4859)**

1. Le PRÉSIDENT indique que, comme le Conseil a déjà décidé de renvoyer le point 6 c au Comité de coordination, seuls les points 6 a et 6 b seront discutés en séance plénière.

2. Les membres qui souhaiteraient présenter des observations en séance plénière sur le point 6 c pourront le faire lors de l'examen du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs (E/4859), qui contient une section consacrée au rapport intérimaire sur l'application de la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale concernant les équipes consultatives multinationales interdisciplinaires des Nations Unies en matière de développement.

3. Le Président tient également à signaler que le Conseil d'administration du PNUD a pris tout récemment la décision d'inviter le Conseil économique et social à faire entreprendre immédiatement une enquête sur les problèmes relatifs aux structures régionales et sous-régionales du système des Nations Unies qui sont liés à l'amélioration de la capacité du système des Nations Unies pour le développement. Les membres du Conseil économique et social voudront peut-être exprimer dès maintenant leur point de vue au sujet de cette décision.

4. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe), présentant le rapport de la CEE (E/4822 et E/4822/Summary), dit qu'un fait essentiel

se dégage de ce rapport, à savoir que dans la région européenne c'est le développement de la science et des techniques modernes qui a contribué plus que tout autre facteur à la croissance économique, et qui a aussi le plus influencé le milieu économique et social. Les dépenses consacrées par les pays membres de la région à la recherche et au développement s'élèvent à 50 milliards de dollars par an, soit un montant supérieur au revenu annuel total d'un pays comme l'Inde. Leur taux d'accroissement, qui est de 10 p. 100 par an, est supérieur à celui de tout autre secteur de la vie économique et sociale. Aujourd'hui, 2 millions de chercheurs et d'ingénieurs hautement qualifiés participent à la recherche et au développement, tandis que la main-d'oeuvre augmente de 8 p. 100 par an dans ce secteur, c'est-à-dire plus que dans les autres secteurs de l'économie. C'est donc une véritable révolution qui est en train de se produire, avec toutes les conséquences, positives ou négatives, que cela peut avoir dans tous les domaines de la vie économique et sociale de la région, surtout en ce qui concerne le commerce et le milieu humain.

5. Du côté positif, il faut souligner que toute activité scientifique est par nature une activité humaine et créatrice de caractère essentiellement universel. Les applications de la science à la production sont essentiellement une question de mise en valeur des ressources naturelles grâce à la recherche et à la réflexion systématiques. Les pays membres de la CEE, au fur et à mesure qu'ils s'équipent, se rendent compte à quel point ils dépendent les uns des autres; leurs économies sont de plus en plus tournées vers l'extérieur et s'affirment automatiquement sur le plan international, surtout dans le domaine des échanges. De fait, le commerce de la région européenne s'est développé à un rythme extrêmement rapide : deux fois plus vite environ que la production. En réalité, le facteur technologique a été d'une force telle qu'il a renversé toutes les barrières politiques ou idéologiques.

6. Mais l'application de la science et de la technique a aussi des conséquences néfastes, surtout pour le milieu humain. Dans la mesure où il s'agit de mettre en valeur les forces de la nature partout dans le monde, les conséquences négatives se font ressentir également sur un plan de plus en plus général. Les frontières nationales sont dépassées et une étroite coopération internationale devient indispensable.

7. Compte tenu de cette évolution générale, les programmes de travail de la Commission ont été considérablement étendus récemment, et surtout en 1969, grâce notamment à une nette amélioration du climat politique dans toute la région. On sait que des négociations importantes sont en cours en plusieurs points de la région. La CEE y attache une très grande importance. Tous les pays de la région reconnaissent que la coopération économique contribue pour beaucoup non seulement à réduire les

différences qui existent entre eux, mais aussi à créer un climat de confiance, facteur essentiel de sécurité et de paix dans la région. A l'heure actuelle, la CEE constitue pratiquement le seul organisme européen représentatif et couvrant presque tous les domaines de l'activité économique et sociale. A sa vingt-cinquième session, d'importants efforts ont été déployés sur le plan diplomatique en vue de surmonter les différends d'ordre politique et de résoudre ce problème d'universalité auquel le Secrétaire général de l'ONU a maintes fois fait allusion. Si ces négociations ont échoué, c'est plutôt à cause de difficultés juridiques ou constitutionnelles que par manque de bonne volonté. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'une solution finira par se dégager.

8. En ce qui concerne le commerce dans la région de la CEE, il convient de souligner certains faits nouveaux particulièrement importants, dus à l'influence des facteurs scientifiques et techniques. C'est dans ce domaine, en effet, que l'on peut véritablement mesurer en termes statistiques ce qu'est la coopération internationale. Ainsi, les échanges entre pays membres de la Commission ont été si dynamiques que leur proportion par rapport au commerce total de la région est passée de 62 p. 100 il y a une quinzaine d'années à 71 p. 100. Il faut également mentionner, dans ce contexte, le développement des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest, puisque, pendant ces 20 dernières années, les échanges entre les pays d'Europe occidentale et d'Europe orientale ont augmenté en moyenne de 12 p. 100 par an, bien que de grands problèmes de principe concernant les relations commerciales entre pays ayant des systèmes socio-économiques différents restent à résoudre.

9. Préoccupés par l'acuité de ces problèmes et par les dangers qu'ils peuvent receler pour l'avenir, les pays membres de la CEE ont invité le Secrétaire exécutif à préparer un rapport analytique sur la situation du commerce intra-européen. Cette étude (E/ECE/761 et Add.1), qui a été présentée à la dernière session de la Commission, met en relief une notion importante, à savoir que les principales différences qui caractérisent les relations commerciales entre pays d'Europe orientale et pays d'Europe occidentale ne tiennent pas tant aux systèmes socio-économiques qu'à la composition des courants commerciaux. On constate en effet que les courants commerciaux à destination de l'Est sont essentiellement conditionnés par les progrès de la technique, alors que les courants commerciaux à destination de l'Ouest reposent essentiellement sur les produits de base. Le Secrétaire exécutif n'était pas chargé de formuler des recommandations à la suite de cette étude, mais certaines conclusions s'en dégagent implicitement. Tout d'abord, son rapport met en lumière l'évolution récente de l'économie et du commerce et l'intégration étroite qui s'affirme entre la production et le commerce. Ce qui est surtout intéressant, c'est la manière dont se développent les mouvements d'intégration en Europe occidentale (caractérisés par l'existence de compagnies multinationales) et les mouvements de coopération en Europe orientale (caractérisés par des accords sur les branches d'industrie), et la manière dont ces mouvements contribuent au développement des échanges entre pays socialistes et pays capitalistes. Il apparaît clairement que la coopéra-

tion dans le domaine industriel peut contribuer à résoudre de nombreux problèmes. Une autre conclusion qui semble se dégager du rapport est que la notion traditionnelle de réciprocité des concessions n'est peut-être pas toujours applicable aux pays qui ont des systèmes socio-économiques différents. Ce qui paraît beaucoup plus important, ce sont les résultats réellement obtenus et directement comparables en matière commerciale. L'étude recommande donc implicitement une stratégie globale qui ne comporte pas seulement des mesures "négatives", telles que la suppression des obstacles au commerce, mais aussi, des deux côtés, des mesures "positives" de promotion commerciale. Il appartient maintenant aux gouvernements de décider auxquelles des questions complexes liées au problème de la stratégie à adopter en vue de développer le commerce mondial ils souhaitent accorder la priorité.

10. En ce qui concerne les conséquences néfastes que peuvent avoir les progrès de la science et de la technique modernes, la CEE concentre son attention sur celles qui influent sur le milieu humain. Il y a d'ailleurs longtemps qu'elle déploie dans ce sens des efforts que l'éveil de l'opinion publique ne peut que stimuler. Pendant longtemps, on n'a pas considéré l'eau et l'air comme des ressources à proprement parler, car l'une comme l'autre semblaient pratiquement inépuisables. Ce n'est que récemment que l'on s'est rendu compte qu'il y avait des limites à la pollution que pouvait absorber l'atmosphère. De même, on a longtemps pensé que les hydrocarbures étaient plus propres que les autres combustibles, mais on sait maintenant que la combustion de ces substances absorbe de l'oxygène et charge l'atmosphère en gaz nocifs. De nombreux faits analogues ont été signalés par les chercheurs, et les pays membres de la CEE sont de plus en plus préoccupés par les effets sur le milieu humain des techniques modernes, qui sont essentiellement des activités fortement consommatrices d'énergie. Dès 1967, la CEE avait établi des plans pour une conférence à l'échelle régionale sur ce sujet; cette conférence se tiendra en mai 1971. A la dernière session de la CEE, il a également été décidé qu'une autre réunion, groupant des experts gouvernementaux à un niveau élevé, devrait se tenir au mois de novembre 1970 en vue d'étudier les politiques et les institutions gouvernementales concernant l'environnement. Dans le cadre des activités régulières de la CEE, de nombreux problèmes liés au milieu humain sont examinés en permanence, notamment par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, le Comité des transports intérieurs, le Comité de l'acier et d'autres organes encore. Plusieurs cycles d'étude sur des problèmes de cet ordre ont été organisés. L'aspect pluridisciplinaire des problèmes du milieu préoccupe de plus en plus la Commission. Il est clair que certains de ces problèmes ont essentiellement un caractère très général et ne peuvent être résolus par la simple coopération au niveau régional: par exemple, les questions liées aux prévisions météorologiques, aux ressources de la mer, etc. — questions qui, il faut l'espérer, seront abordées par la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain. Tous ces travaux sont de la plus haute importance pour tous les pays, puisque c'est sur la base de l'expérience des pays développés que le problème peut être résolu. Les pays membres de la CEE ont

donc le devoir de fournir non seulement des informations, mais aussi des solutions pratiques dans ce domaine.

11. Pour ce qui est de l'organisation des activités de la CEE, il est évident que ses structures doivent être aussi souples que possible, étant donné les nouveaux problèmes qui se posent chaque jour. Le Secrétaire exécutif de la CEE a déjà exposé au Conseil l'an dernier¹ les grandes lignes du plan de réorganisation, qui a depuis lors été approuvé dans l'ensemble par les organes subsidiaires de la Commission. Avec les progrès de la technique, il devient évident que ce ne sont pas les gouvernements qui possèdent les connaissances techniques nécessaires, mais les grandes entreprises industrielles. Il est donc préférable d'organiser des cycles d'étude permettant une collaboration entre le secteur privé et le gouvernement, plutôt que des groupes de travail ou autres réunions strictement gouvernementales. L'expérience a déjà été faite au sein de la CEE, et elle a donné de très bons résultats. Ce qui apparaît aussi très clairement, c'est qu'il est indispensable d'aborder les questions sous divers angles. Étant donné que, dans le cadre de la CEE, ce sont les organes subsidiaires qui s'occupent essentiellement de coopération dans le domaine technique, il faut que leurs activités soient regroupées de façon à étudier les problèmes sur un plan pluridisciplinaire et intersectoriel.

12. A sa dernière session, la Commission a chargé le Secrétaire exécutif de définir pour chaque session annuelle de la CEE un ou plusieurs thèmes prioritaires et de préparer un rapport centré sur ces questions. L'an prochain, le rapport annuel du Secrétaire exécutif portera plus particulièrement sur les modifications de structure dans les industries manufacturières européennes. L'une des raisons qui ont présidé à ce choix est que, du point de vue commercial, il est certain que la spécialisation industrielle a été l'un des plus importants facteurs de croissance. Il est important d'autre part d'étudier l'apparition d'une industrie nouvelle : celle du matériel électronique (ordinateurs, etc.), qui occupe maintenant la troisième place, immédiatement après l'industrie automobile et la sidérurgie.

13. Le Secrétaire exécutif de la CEE a été particulièrement sensible aux offres de collaboration faites par les institutions spécialisées des Nations Unies pour l'élaboration de cette étude, en particulier par l'ONUDI et la CNUCED. Certains problèmes de coordination devront certainement être résolus. Il serait préférable, d'ailleurs, de parler de coopération, terme qui suggère davantage les actes que les paroles. Au fur et à mesure que les activités de la CEE se développent dans de nouveaux domaines prioritaires, la coopération avec les autres organes des Nations Unies s'établit parallèlement. En tant que commission régionale dont les activités couvrent pratiquement tous les domaines, la CEE doit collaborer avec d'autres organismes, tant au niveau régional qu'au niveau national, pour l'application des programmes décidés. Elle coopère ainsi étroitement avec la FAO, avec qui elle possède deux divisions mixtes, l'UNESCO, avec qui elle organise conjointement de nombreuses réunions (dont récemment une Conférence des ministres européens chargés de la politique scientifique),

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, 1614e séance.*

avec l'OMS, pour les questions relatives à l'environnement, avec l'AIEA, ainsi qu'avec les secrétariats de l'OCDE et du CAEM.

14. Pour conclure, M. Stanovnik souligne que la coopération sur le plan européen peut avoir une énorme influence sur le déroulement de la deuxième Décennie du développement, étant donné que la région contrôle presque 90 p. 100 des ressources consacrées mondialement à la recherche et 75 p. 100 des exportations mondiales et que tout ce qui se produit dans la région influence inévitablement le reste de l'économie mondiale.

15. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) rappelle qu'il a déjà eu l'occasion, à propos du point 2 de l'ordre du jour (1699e séance), de faire un exposé sur la situation économique dans la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient et de mentionner la Déclaration de la CEAEO faisant l'objet de la résolution 103 (XXVI), adoptée à la vingt-sixième session, dans laquelle la Commission exprime la volonté des pays membres de coopérer pour résoudre les problèmes de la région, énumère les réalisations d'un certain nombre d'organismes créés par elle, ainsi que les programmes relatifs au développement du commerce, à la libéralisation des échanges et à la coopération monétaire, et insiste sur le rôle que doit jouer la Commission dans l'élaboration d'une stratégie régionale du développement et la nécessité de nouvelles mesures de décentralisation, conformément à la résolution 2563 (XXIV) de l'Assemblée générale.

16. Cette déclaration donne une idée exacte des travaux de la CEAEO, qui prépare pour l'avenir les plans d'un développement équilibré de la région, comportant un programme de libéralisation des échanges et des accords de paiements. La Commission commence aussi à accorder une très grande importance aux problèmes démographiques, et son étude économique annuelle insistera davantage sur l'évolution sociale et sur l'importance de la jeunesse. A l'échelon national, certains changements fondamentaux d'orientation sont à signaler, et il n'est pas douteux que la création d'équipes consultatives interdisciplinaires marquera une nouvelle étape dans les activités nationales et, s'ajoutant aux travaux réalisés sur les plans régional et sous-régional, contribuera à l'efficacité de la deuxième Décennie du développement.

17. Les membres du Conseil trouveront dans le rapport annuel de la Commission (E/4823) un exposé suffisamment détaillé des divers projets et activités entrepris par la CEAEO au cours de l'année écoulée et dont la plupart intéressent le développement industriel.

18. U Nyun tient à exprimer les remerciements de la Commission pour l'aide apportée par plusieurs organisations internationales, notamment la CNUCED, le FMI et le GATT, à l'établissement d'un programme de libéralisation du commerce régional et d'accords de paiements, conforme à la stratégie adoptée lors de la session de décembre 1968 du Conseil des ministres pour la coopération économique régionale. Le succès de la deuxième Foire internationale d'Asie, qui s'est tenue à Téhéran en automne 1969, a incité la Commission à accepter l'offre du Gouvernement indien

de tenir à New Delhi, en 1972, la troisième Foire internationale. La CEAEIO et l'UIT poursuivent leur coopération dans des études de préinvestissement pour le réseau de télécommunications asiatique, et le projet de la Route d'Asie occupe toujours un rang élevé de priorité dans les plans de développement des pays intéressés. Dans le domaine des statistiques, la mesure la plus importante a été l'élection des membres du Comité consultatif de l'Institut asiatique de statistique. La situation sociale en Asie a fait l'objet d'une étude à inclure dans le *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1970*, et la Commission a adopté à sa dernière session la résolution 111 (XXVI), par laquelle elle invite ses membres à prendre des mesures efficaces pour la réalisation d'un équilibre démographique. Un Groupe de l'administration publique a été créé au secrétariat de la CEAEIO en vue de mieux servir les besoins de la région dans ce domaine et d'élever le niveau des services administratifs, tandis que la Commission a adopté la résolution 112 (XXVI), relative à la création d'un centre régional d'administration du développement. Le plus important des projets régionaux existants est sans doute le projet de mise en valeur du bassin du Mékong, entrepris sous la direction du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong et financé grâce aux contributions des pays riverains et d'autres pays et de 16 institutions des Nations Unies et autres organisations; des conversations doivent avoir lieu avec plusieurs banques internationales en vue de la poursuite à long terme de ce projet. La Banque asiatique de développement, qui joue un rôle essentiel dans la croissance économique de l'Asie, participe de plus en plus aux nombreux projets de la Commission dans le domaine de la coopération régionale, et l'Institut asiatique pour le développement économique et la planification a entamé la deuxième phase de ses opérations pour les années 1970 à 1973.

19. Pour les années à venir, le programme de travail de la Commission comprend trois parties (le programme de travail, un calendrier des projets, et des propositions sur la planification à long terme et les perspectives pour la deuxième Décennie du développement). Il indique clairement l'ordre de priorité et un état des mois de travail nécessaires pour chaque projet. Les ressources proviennent comme d'habitude du budget ordinaire et des programmes ordinaire et élargi d'assistance technique pour les projets régionaux. Étant donné la nouvelle orientation des travaux de la Commission, il a fallu recourir davantage à des ressources extrabudgétaires, et la Commission est très reconnaissante de l'aide apportée par l'ONU, ses institutions spécialisées et le PNUD. La Commission a fourni dans son rapport au Conseil un état des incidences financières des projets les plus urgents, et elle espère que pour ses activités importantes, à caractère hautement concret, les ressources ne feront point défaut.

20. Les problèmes de la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient sont nombreux et complexes, mais une coopération régionale de plus en plus active et l'assistance internationale facilitent leur solution, et il est encourageant de constater que les activités que la Commission poursuit depuis des années ont maintenant atteint le point où elles peuvent accélérer le développement économique et social dans le

cadre de la coopération internationale plus large qui est le but des Nations Unies.

21. M. QUINTANA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) rappelle que le Comité plénier de la Commission a tenu récemment deux sessions extraordinaires. La cinquième session extraordinaire s'est réunie au début de mai 1970 pour examiner la question du financement de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) : le Comité a adopté à ce sujet la résolution 296 (AC.62), par laquelle il engage le Secrétaire général de l'ONU à s'efforcer d'assurer la continuité et la permanence de l'Institut pour permettre à celui-ci de poursuivre son action indispensable en Amérique latine pendant la deuxième Décennie pour le développement, et prie le PNUD de fournir le financement nécessaire à cette fin, selon les modalités appropriées. La sixième session extraordinaire du Comité plénier a été réunie pour examiner la situation du Pérou à la suite du tremblement de terre survenu dans ce pays, question que le Conseil a déjà examinée.

22. Sans vouloir s'étendre sur le détail des activités de la Commission, qui sont consignées dans son rapport annuel (E/4806 et E/4806/Summary), M. Quintana préfère exposer les idées fondamentales que le secrétariat de la CEPAL s'efforce de mettre en oeuvre pour orienter ses travaux et organiser ses activités de manière à s'acquitter efficacement des responsabilités qui lui incombent dans le cadre du programme d'action pour la deuxième Décennie du développement. Les tâches du secrétariat peuvent se répartir entre trois grands domaines : l'information économique et sociale, la recherche concernant les problèmes économiques et sociaux du développement, orientée vers l'élaboration de stratégies et de mesures pratiques, et l'ensemble des activités opérationnelles, qui comprend l'assistance technique aux gouvernements ainsi que les activités de formation de cadres, en collaboration avec l'ILPES.

23. Dans le domaine de la recherche, le secrétariat de la CEPAL se préoccupe avant tout de systématiser ses travaux d'étude et d'analyse en les orientant vers le diagnostic des problèmes que pose le développement des pays d'Amérique latine. Ce diagnostic, tel qu'il ressort des études économiques et sociales de la CEPAL, comporte trois aspects principaux : le rythme de croissance économique est extrêmement irrégulier et fragile, et il n'est pas certain qu'il puisse se maintenir au niveau élevé atteint au cours des deux dernières années; en second lieu, les forces créatrices de la croissance doivent être organisées dans un cadre institutionnel qui permette de mobiliser les ressources internes, les compétences et les énergies nationales pour atténuer la dépendance du progrès à l'égard des facteurs externes; enfin, la croissance économique n'a que des incidences limitées sur le progrès social, comme en témoignent l'ampleur du problème de l'emploi, la forte concentration des revenus et les inégalités du développement entre diverses régions d'un même pays. Ce diagnostic, en même temps qu'il signale les objectifs essentiels de la stratégie à suivre, fait ressortir la nécessité de progresser dans les études ayant trait à la population et à l'emploi dans

leurs rapports avec le développement, à l'incorporation et à la diffusion du progrès technique, à la répartition fonctionnelle et personnelle du revenu et au développement régional, ainsi que dans les études sectorielles concernant par exemple l'agriculture, l'industrie et les transports.

24. Bien que l'importance du problème de l'emploi soit reconnue, fort peu d'études techniques traitent de ses rapports avec le développement. Or, de telles études sont indispensables pour définir une politique efficace et concrète d'utilisation du capital et de la main-d'oeuvre. De même, dans le secteur agricole, il serait indispensable d'évaluer les avantages et les désavantages de divers types de mécanisation, les incidences de la réforme agricole et des divers systèmes d'exploitation sur le niveau de l'emploi, et les avantages, pour le rendement et l'emploi, de la mise en culture de nouvelles terres.

25. En ce qui concerne la répartition du revenu, la CEPAL a, d'une part, organisé des groupes mixtes d'étude (dont l'un a déjà effectué une étude sur l'Argentine), et elle s'efforce, d'autre part, de réunir et de compléter les données existantes pour élaborer des études générales sur le niveau et les caractéristiques de la répartition du revenu dans un grand nombre de pays. Par ailleurs, elle se propose de mettre l'accent sur deux questions liées de près aux objectifs sociaux de la stratégie du développement : définir les facteurs déterminants de l'inégalité des revenus en Amérique latine et examiner les politiques susceptibles d'améliorer la répartition du revenu. Le problème du développement régional est lié à la forte concentration de l'activité économique et du revenu dans quelques grandes villes, et la CEPAL, qui craint de voir la croissance économique accentuer encore cette concentration dans l'avenir, estime nécessaire d'intensifier les études de planification régionale.

26. Dans le domaine des études sectorielles, il est indispensable de procéder à des analyses critiques des politiques industrielles, qui contribueront à l'élaboration de politiques plus rationnelles dans le cadre de la stratégie du développement, et de faire progresser les études des modifications institutionnelles, et en particulier des réformes agricoles, en ce qui concerne leur incidence sur l'accroissement de la production, l'assimilation du progrès technique et l'emploi. Il faut également mentionner l'analyse des rapports entre le développement agricole et le progrès industriel, qui fait d'ailleurs l'objet d'une résolution de la Commission. Dans le domaine des transports et communications et des ressources naturelles, le programme de la CEPAL se trouve malheureusement limité par des restrictions budgétaires ainsi que par la difficulté de recruter du personnel technique compétent.

27. L'analyse du diagnostic latino-américain, en ce qui concerne la vulnérabilité du progrès économique de l'Amérique latine et la mesure considérable dans laquelle il dépend de l'aide extérieure, amène à dégager trois domaines dans lesquels la CEPAL doit intensifier ses travaux : 1) la mobilisation des ressources internes, 2) l'étude des politiques permettant une utilisation efficace de l'aide au développement, l'accroissement et la diversification des exportations, et 3) la politique de promotion du commerce entre les pays de la région, au moyen notamment des

accords d'intégration régionale et sous-régionale qui sont en cours de négociation.

28. Dans le développement de son programme de travail, la CEPAL estime nécessaire de mieux cerner la réalité latino-américaine dans toute sa diversité. Les hypothèses concernant la région dans son ensemble sont en effet très utiles pour l'élaboration d'une stratégie générale, en particulier en ce qui concerne l'action extérieure. Cependant, il est également nécessaire, pour formuler des propositions pratiques, de tenir compte de la situation et de la structure de chaque pays de la région, ce qui exigera un développement des activités des bureaux des Antilles, de Bogota et de Mexico. La CEPAL, qui fournit déjà des services consultatifs aux pays les moins développés de la région, devra aussi intensifier ses travaux de recherche sur les problèmes de ces pays et leur politique de développement.

29. En ce qui concerne les tâches qui doivent incomber à la CEPAL dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, elles se répartissent en trois grandes catégories : les tâches d'information et de recherche, la révision et l'évaluation périodiques des progrès de la deuxième Décennie, et l'assistance technique directe aux gouvernements. Le programme de recherche dont a parlé M. Quintana est conçu de manière à fournir des éléments techniques et pratiques qui aideront les gouvernements à définir leurs objectifs et leurs politiques et le secrétariat à accomplir sa tâche d'évaluation et à fournir l'assistance technique nécessaire aux gouvernements. Les travaux de recherche de la CEPAL constituent déjà une évaluation du processus de développement et des facteurs internes et externes qui le favorisent ou l'entravent dans les pays de la région, et il suffira de leur donner plus d'ampleur et de leur assigner un objectif plus précis d'évaluation périodique pour qu'ils contribuent à la préparation des évaluations globales que devra effectuer le Conseil. Pour cela, la CEPAL devra renforcer sa coordination avec les organisations internationales et régionales qui procèdent déjà à des études sectorielles et à des évaluations périodiques. Sur le plan technique, il sera nécessaire d'améliorer la qualité des données statistiques et de définir les indices qualitatifs et quantitatifs qui permettront d'apprécier le progrès économique et social; il faudra donc entreprendre dans la région une action à la fois nationale et internationale destinée à améliorer les services statistiques. Ces tâches seront facilitées si les pays en voie de développement définissent sans tarder leurs objectifs et leurs politiques et si les pays développés présentent des programmes complets des décisions et mesures qu'ils se proposent d'adopter dans le cadre de la stratégie internationale et des recommandations et engagements formulés dans divers organes. Il serait également souhaitable que les institutions financières internationales et régionales préparent, à l'exemple de la BIRD, des plans d'action liés à la deuxième Décennie.

30. Dans le domaine de la coopération technique, la CEPAL devra intensifier son aide aux gouvernements pour la préparation de leurs plans de développement, l'amélioration ou la création de leurs mécanismes de planification et la formation technique de leurs fonctionnaires. Les équipes multinationales et interdisciplinaires que l'on a décidé de

constituer seront un instrument efficace pour fournir cette aide, en particulier aux pays les moins développés. L'assistance technique pour la planification et la formation des fonctionnaires est, en Amérique latine, concentrée en grande partie dans l'Institut latino-américain de planification économique et sociale. Le secrétariat de la CEPAL collabore avec cet institut et a aussi ses propres programmes, et la moitié du travail du secrétariat a trait aux activités opérationnelles relatives aux services consultatifs fournis aux gouvernements. Ces deux institutions réunissent donc une expérience qui, coordonnée avec l'action des équipes multinationales et la coopération d'autres organisations, permet d'élargir et de systématiser les services d'assistance technique que demandent les gouvernements. A cet égard, le programme de la deuxième Décennie offre une excellente occasion de donner une impulsion nouvelle à la planification dans les pays d'Amérique latine.

31. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), présentant le rapport annuel de la CEA (E/4824 et E/4824/Summary), dit que, dans le domaine de l'agriculture, l'objectif principal de la CEA est l'accroissement de la production de produits alimentaires et que, dans le cadre de ses activités communes avec la FAO, la Commission a entrepris une révision des études concernant l'agriculture dans chacune des quatre sous-régions afin de les aligner sur le Plan indicatif mondial de la FAO et de déceler quels facteurs entravent la réalisation des objectifs fixés dans les plans. Parmi ces facteurs, la qualité de la main-d'oeuvre, l'orientation de la recherche agricole et la somme de renseignements dont peuvent disposer les utilisateurs éventuels ont fait l'objet d'une étude dont la CEA est actuellement en train d'examiner les conséquences. La réalisation des objectifs dépend également d'autres facteurs, et la CEA a effectué en conséquence des études sur les principales caractéristiques du commerce des produits alimentaires, ainsi que des études complémentaires sur la stabilisation des prix des céréales, sur le commerce du poisson et sur l'amélioration du cheptel. La Division mixte CEA/FAO de l'agriculture étudie actuellement les moyens et les méthodes les plus efficaces pour mettre en oeuvre le développement régional et transformer les communautés rurales. M. Gardiner signale également que le thème de la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, prévue pour 1970, est "coopération intrarégionale et échanges agricoles", que les efforts communs de la FAO et du PNUD en vue de créer en Afrique de l'Ouest une association pour le développement de la riziculture et un centre de recherche rizicole sont en bonne voie, et que l'on envisage un effort semblable en vue de l'amélioration du cheptel. De manière générale, depuis la création, en 1968, d'un Programme des Nations Unies pour le développement agricole en Afrique, les travaux de la Commission sont mieux adaptés aux besoins de la région, et il est certain qu'une amélioration de la production de produits alimentaires et de bétail au cours des années 70 entraînera des changements importants dans les conditions de vie des populations rurales au cours de la deuxième Décennie du développement.

32. Dans le domaine de l'industrie, la CEA a sélectionné plusieurs projets susceptibles d'être financés par les gouver-

nements ou par des investisseurs privés, et le secrétariat en évalue la rentabilité commerciale ainsi que les avantages sociaux. S'il est possible d'associer les gouvernements et les investisseurs éventuels à des projets qui bénéficieraient de l'aide de la Banque africaine de développement et de l'ONUDI, l'expérience sera étendue à un grand nombre de projets semblables.

33. Ces efforts sont complétés par des études de caractère permanent sur les facteurs qui sont à l'origine du coût élevé de la production industrielle et qui entravent la croissance industrielle. La CEA collabore avec des instituts spécialisés afin d'étudier les techniques appropriées pour les petites industries, notamment dans les régions rurales, et elle accorde une attention spéciale à la formation des cadres, à l'évaluation des projets et à la promotion des industries par l'intermédiaire de sa Division de l'industrie et de l'habitation. A la suite des réunions entre industriels et financiers et des initiatives prises par la Banque africaine de développement, une société financière internationale (la SIFIDA) a été constituée dont les activités englobent tous les pays africains.

34. Dans le domaine de l'habitation, la CEA poursuit l'étude des coûts de construction et du crédit et des autres ressources financières pour la construction de logements. La CEA a plus particulièrement organisé des cours de formation pour les entrepreneurs en bâtiment des différents pays, participé à la construction de logements à bon marché en Tanzanie et à des projets au Ghana et au Kenya, et elle a encouragé, conjointement avec l'International Co-operative Housing Development Association, la mobilisation des ressources internes et externes.

35. La Division de la mise en valeur des ressources humaines a pour sa part des activités très variées, concernant notamment la formation et les questions sociales, domaines dans lesquels l'assistance technique et les services consultatifs sont si importants qu'ils absorbent en fait une partie considérable des ressources limitées de la Division.

36. Dans le secteur du commerce et des questions fiscales et monétaires, les activités de la CEA ont été marquées par la création d'un centre régional de promotion du commerce et par la réunion inaugurale de l'Association des banques centrales africaines. Pour mieux étudier la promotion du commerce et des problèmes monétaires, la Division du commerce et des affaires fiscales et monétaires de la Commission a entrepris une étude comparative des opérations des banques centrales et des institutions semblables en Afrique. Dans ce domaine également, la CEA apporte un appui aux négociations relatives au système général de préférences et fournit des services consultatifs aux producteurs africains de certains produits de base d'exportation.

37. Dans le domaine des questions financières, la CEA a entrepris des études sur les incidences de la politique fiscale sur le développement, sur l'harmonisation des budgets et des plans et sur les mesures législatives propres à favoriser les investissements privés, ainsi qu'une analyse de l'aide reçue par l'Afrique. Des études sur les perspectives du commerce entre les sous-régions de l'est et du centre de l'Afrique ont également été achevées, tandis qu'une étude

sur le rôle des compagnies d'assurances dans la mobilisation de l'épargne intérieure est actuellement en cours.

38. Dans le domaine des statistiques et de la planification, les services statistiques des Etats membres ne cessent d'être améliorés grâce aux mesures prises dans le domaine de la formation et aux recherches sur la structure et le comportement des économies des pays d'Afrique, qui mettent en évidence des facteurs qui sont importants pour les stratégies nationale, multinationale et régionale de développement. C'est ainsi que la Division de la recherche et de la statistique a consacré une partie importante de ses efforts à l'élaboration de la stratégie pour la deuxième Décennie du développement.

39. Par ailleurs, le Centre des programmes de population, qui doit aider les Etats membres à prendre conscience du rôle de l'élément démographique dans le développement économique, a organisé un Cycle d'études sur l'application des données et de l'analyse démographiques à la planification du développement, et il étudie actuellement la possibilité de créer des centres de recherche et de formation démographiques dans la région.

40. Parallèlement, le Centre de coopération économique a réalisé une enquête dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest afin de recueillir l'avis des Etats membres sur la forme et la teneur de la coopération économique. Il effectue actuellement une enquête analogue en Afrique du Centre. Une synthèse d'études sectorielles a été présentée aux pays du Maghreb, qui pourront l'utiliser comme base de leur coopération en matière de développement industriel. Des missions ont été également envoyées dans trois pays pour établir un programme d'amélioration des données hydrométéorologiques, un Groupe de travail d'experts sur la planification des ressources hydrauliques a été créé, et une réunion préparatoire a eu lieu en vue d'une Conférence sur l'hydrologie et l'hydrométéorologie africaines qui sera organisée en collaboration étroite avec l'OMM et d'autres institutions des Nations Unies. D'autres études sont également effectuées sur la mise en valeur des ressources minérales dans plusieurs sous-régions, et l'on envisage la possibilité de créer un institut d'étude du traitement des minéraux. La Commission a en outre décidé de donner suite aux demandes d'assistance formulées par le Cameroun et le Nigéria en vue de la création de centres de formation cartographique qui assureraient une formation opérationnelle aux techniques modernes de levés aériens. Dans le domaine de l'énergie, la CEA continue de définir des projets pouvant faire l'objet d'une action commune dans le cadre de la collaboration qu'elle a établie avec la Banque africaine de développement, la BIRD et le PNUD.

41. Pour ce qui est des transports et des communications, la première phase de l'étude d'un système de transport intégré pour le Maghreb a été achevée. A la suite d'un examen des différentes études sur les transports effectuées par la Banque africaine de développement en consultation avec la BIRD, le PNUD et la CEA, des projets précis ont été choisis auxquels des ressources et des études supplémentaires seront consacrées. Rien de plus ne peut être effectué en ce qui concerne les liaisons entre pays d'Afrique tant que les gouvernements ne sont pas en mesure de prendre des

décisions sur la spécialisation de l'industrie ou de l'agriculture et sur l'accroissement des courants commerciaux qu'impliquent ces décisions. Par ailleurs, la première phase de l'étude d'un réseau panafricain de télécommunications a été achevée par l'UIT, et le PNUD a accepté de financer la deuxième phase, de sorte qu'un des principaux obstacles à la coopération et au commerce dans la région sera bientôt supprimé.

42. Dans le domaine de la science et de la technique, la Commission a présenté au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ses premières propositions pour le Plan d'action mondial. La création d'un institut régional de science et de technique des combustibles est en cours, tandis qu'une action a déjà été entreprise pour donner suite aux cycles d'études sur la science et les moyens de communication de masse qui ont eu lieu en 1968 et 1969 et que les préparatifs d'un colloque régional sur l'application de la science et de la technique au développement de l'Afrique, qui doit être organisé conjointement avec l'UNESCO, se poursuivent activement.

43. Les activités de la Commission ont donc dans l'ensemble un caractère réellement interdisciplinaire, et dans de nombreux domaines la CEA a établi avec les différentes institutions spécialisées des relations de travail étroites qui ont abouti à l'élaboration de programmes des Nations Unies dans des domaines tels que l'agriculture, les télécommunications, la mise en valeur des ressources humaines et la main-d'oeuvre. Il devient donc d'autant plus urgent, selon M. Gardiner, de systématiser les relations entre les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations régionales pour que l'approche interdisciplinaire des problèmes du développement soit réellement efficace.

44. M. MARTIN (Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth) dit que, malgré les pertes et les souffrances que la guerre au Moyen-Orient ne cesse d'engendrer, les pays du tiers monde dans cette région intensifient leurs efforts de développement. Eu égard à ces circonstances, et du fait que le projet de créer une commission économique régionale des Nations Unies au Moyen-Orient est en souffrance depuis bientôt un quart de siècle, le Bureau fonctionne essentiellement comme un bureau d'études en matière de développement. Au cours de l'année écoulée, il a subi le contre-coup de l'intensification des travaux pour lesquels le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et l'ONUDI font appel au concours des secrétariats régionaux, mais c'est l'accroissement en nombre et en variété des demandes reçues des gouvernements qui l'a néanmoins le plus encouragé.

45. Les services que le Bureau essaie de rendre aux gouvernements constituent pour chaque pays un supplément ou un complément de ce qui lui est fourni dans le cadre des programmes par pays du PNUD. Les missions du BESNUB sur le terrain sont des missions de coopération technique ou des missions d'évaluation, et les études et rapports qu'il prépare portent sur les problèmes concrets qui se posent aux responsables du développement dans tel ou tel pays et visent à faciliter la tâche de ces responsables ou des experts des Nations Unies travaillant auprès d'eux.

Les réunions, enfin, sont des réunions techniques rassemblant les pays et qui ont pour objet le transfert et l'adaptation des connaissances.

46. Pour ce qui est de la fourniture de services consultatifs pays par pays, il y a de nettes différences entre les interventions du PNUD et l'apport du Bureau. En effet, alors que le PNUD agit surtout en fonction des préférences individuelles des gouvernements, le BESNUB se soucie au premier chef de la mise en oeuvre des résolutions des organes directeurs des Nations Unies. Mais le programme de travail de l'ONU dans le domaine économique et social est si vaste, si différencié, qu'il est impossible, même en s'en tenant aux grandes lignes, de s'en servir comme guide pour décider de l'utilisation des postes et des fonds limités qui peuvent être mis à la disposition du BESNUB. Il n'est pas question que celui-ci soit un modèle réduit de l'appareil central du Secrétariat. Les ressources du Bureau sont si modestes qu'il lui faut opérer un choix très sévère entre toutes les demandes — souvent parfaitement justifiées — qu'il reçoit. Ce choix s'opère sur la base de deux considérations. Tout d'abord, sur le plan théorique, une responsabilité apparaît comme naturellement prioritaire, à savoir la responsabilité qui incombe à tous les organismes des Nations Unies d'essayer de faire de la deuxième Décennie du développement une réalité en mettant en oeuvre une véritable stratégie globale. Il est évident qu'une telle stratégie ne peut s'élaborer qu'en fonction de schémas ou d'esquisses se matérialisant à l'échelon national, notamment dans le tiers monde, qui doit être le premier bénéficiaire de ce grand dessein. Or, les pays dont s'occupe plus particulièrement le BESNUB sont encore démunis ou mal pourvus à ce propos, même si la volonté politique ne fait pas défaut.

47. D'autre part, et pour ce qui est des moyens à mettre en jeu, une constatation s'impose : dès qu'il s'agit de travailler, non plus au niveau d'un projet strictement technique, mais au niveau des programmes et des politiques mettant en cause plusieurs disciplines, les gens compétents sont extrêmement difficiles à trouver. Cette faiblesse de l'aide internationale devient parfaitement évidente dès qu'il s'agit de répondre au besoin désormais primordial d'aider les gouvernements à réunir les éléments d'appréciation indispensables pour préparer les schémas directeurs et élaborer une planification cohérente et efficace.

48. Ces considérations s'imposent de plus en plus si on en juge par la nature des demandes qui parviennent au BESNUB. On voit de plus en plus se manifester des besoins qui mettent moins en cause les compétences d'un ministère ou d'un service déterminé que l'aptitude de chacun à agir en tenant compte de ce que font ou peuvent faire les autres dans un cadre commun. On s'aperçoit de plus en plus que la planification du développement n'est pas une branche ou un domaine d'activité. Seules pourraient agir efficacement dans ce domaine des sections de planification dynamiques dans les ministères qui s'occupent des différents secteurs. Or, ces sections n'existent souvent que sur le papier, et même les organismes chargés de la planification d'ensemble ne peuvent pas, faute de compétences, voir au-delà de l'exécution de leur propre budget pour l'année en cours.

49. Depuis deux ans environ, le BESNUB s'efforce d'aider systématiquement les gouvernements à éclairer leur marche vers l'industrialisation en essayant de voir le développement industriel dans un contexte plus général, en tenant compte de tout ce qui touche au sort de l'individu et de la collectivité en deçà ou au-delà de la politique. Les moyens dont il dispose pour cela sont très modestes et la tâche est délicate; mais il est encouragé par la confiance que les gouvernements lui témoignent, par le fait que les divers organismes des Nations Unies connaissent les mêmes difficultés et cherchent à intensifier leur collaboration, et par l'intérêt et la bienveillance manifestés à son égard par le CPC, qui a tenu à examiner de près le programme de travail du Bureau au début de 1970. Le BESNUB espère continuer à justifier la confiance et les espoirs mis en lui en poursuivant ses efforts en collaboration étroite dans chaque pays avec le représentant résident du PNUD.

50. M. Martin tient à dire à ce propos que l'étude et les débats consacrés cette année à la capacité du système des Nations Unies pour le développement ont mis en avant des idées qui paraissent excellentes, mais suscitent également quelques inquiétudes. C'est ainsi qu'il n'a pas été assez souligné que les bons experts sont très difficiles à trouver, de sorte que l'on aura du mal à mettre auprès de chaque représentant résident une bonne équipe de programmation, ni que la traditionnelle distinction faite entre activités de recherche et activités opérationnelles est maintenant dépassée et même dangereuse. Plus inquiétant encore, peut-être, est le fait que le souci de mettre au point des programmes pays par pays risque de faire perdre de vue l'importance à la fois pratique et théorique d'une approche multinationale. Malgré ces réserves, le BESNUB estime cependant que l'étude et la discussion de la capacité du système des Nations Unies ne peuvent avoir que des conséquences très positives en fin de compte, notamment pour la cohésion du système. La différence entre le PNUD et le Bureau est peut-être plus apparente que réelle : en fait, ils partagent le même souci de mettre les ressources humaines qu'ils peuvent mobiliser au service du développement avec un maximum de rendement effectif, selon les besoins et désirs des gouvernements.

51. A propos de la mobilisation de l'opinion publique — qui, selon le Comité préparatoire, est un élément indispensable pour le succès de la deuxième Décennie du développement —, M. Martin dit que, faute d'un service d'information, le BESNUB n'a rien fait dans ce sens jusqu'ici, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il n'existe pas dans la région d'organe intergouvernemental ni de commission régionale pour donner du relief à l'oeuvre de l'ONU dans le domaine économique et social. Il formule en conséquence l'espoir que les moyens de pallier cette carence pourront être fournis au Bureau dans un avenir assez proche.

52. M. AHMED (Secrétaire du Conseil) signale au Conseil qu'en ce qui concerne le projet de résolution distribué sous la cote E/L.1336 la langue du texte original n'est pas seulement le russe, mais aussi l'anglais et le français. Il espère que les membres du Conseil voudront bien faire eux-mêmes la rectification nécessaire.

53. M. MENSAH (Ghana), qui s'intéresse tout particulièrement à la coopération régionale, estime tout d'abord qu'en Afrique celle-ci exige une modification de la structure traditionnelle du commerce, qui est presque exclusivement orienté vers les pays de l'Europe occidentale. Cet état de choses, qui tend à se maintenir sous la pression bien compréhensible des États fournisseurs d'aide, constitue l'un des obstacles les plus sérieux à la promotion de la coopération économique entre pays africains.

54. En second lieu, les institutions nationales et internationales de l'Afrique sont insuffisantes pour donner une véritable impulsion au commerce intra-africain. Le Centre du commerce africain créé par la CEA ne dispose pas de ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche, et la délégation ghanéenne espère qu'un effort sera bientôt fait pour aider les pays africains, en particulier en ce qui concerne les nouvelles exportations qui devront être développées pour le commerce intra-africain. Certaines sociétés internationales organisent leurs activités de manière conforme aux plans nationaux de développement, mais la plupart encouragent un développement concurrentiel de l'industrie à l'abri de barrières douanières qui sont de véritables murs, et c'est là un processus dont l'expérience a révélé le danger.

55. En troisième lieu, M. Mensah tient à souligner la situation difficile dans laquelle pourraient se trouver les pays les moins développés dans tout système de coopération régionale. Le Secrétariat de l'ONU préconise la fourniture à ces pays d'une assistance en matière de planification nationale, mais il conviendrait d'intensifier l'aide à ces pays pour éviter qu'en restant trop en arrière ils ne risquent, surtout en Afrique, d'entraver la coopération régionale.

56. En ce qui concerne le financement, M. Mensah estime qu'au moment où l'on commence à voir apparaître les premiers signes d'un véritable système monétaire international, il est indispensable, si l'on veut assurer le succès de la deuxième Décennie du développement, de trouver le moyen de faire bénéficier les banques régionales de développement, tout aussi bien que la BIRD, des avantages de ce nouveau système. Par ailleurs, il faudrait trouver aussi le moyen, particulièrement en Afrique, de modifier le système des

zones monétaires, si l'on veut encourager les échanges commerciaux entre les pays de ces diverses zones.

57. En ce qui concerne le rôle que les commissions régionales peuvent jouer dans la planification multinationale, M. Mensah estime que les organismes des Nations Unies comme le Centre de coopération économique de la CEA devraient non seulement aider à identifier les possibilités de coopération, mais aussi prêter leur concours, au début tout au moins, pour la constitution et l'administration des institutions multinationales. Par ailleurs, la CEA, qui sert déjà d'intermédiaire pour l'application de l'assistance bilatérale à l'action multinationale, doit poursuivre sa tâche dans ce domaine et faire comprendre aux chefs d'État les avantages de la coopération multinationale à l'occasion de la deuxième Décennie du développement.

58. Passant au projet de résolution E/L.1335, M. Mensah signale que les incidences financières de ce projet (E/L.1337) devront être légèrement revues, car le nombre des membres du comité en cause est de 12 et non pas de 18. Il espère que l'ONU pourra prêter ce concours modeste aux membres du Comité exécutif de la CEA, car les travaux de ce comité sont essentiels pour assurer la planification qui est nécessaire à une coopération multinationale efficace.

59. M. JHA (Président du Corps commun d'inspection) présente les rapports rédigés chacun par trois inspecteurs sur la CEA (E/4733 et Add.1) et sur la CEAEO (E/4781 et Add.1). Ces inspections avaient pour objet d'examiner les travaux des deux commissions et d'évaluer leur rôle actuel et futur dans le domaine de la coopération régionale et en tant qu'organisations s'insérant dans l'ensemble de plus en plus vaste des activités des Nations Unies. Les inspecteurs ont, après enquête, fait des recommandations qui ont pour objet de renforcer les liens des commissions économiques régionales avec le Siège et avec les institutions spécialisées, de manière à assurer une collaboration plus efficace de tous ces organes dans l'oeuvre commune du développement. Les rapports comportent aussi des suggestions sur le rôle futur des commissions considérées, qui tendent à intensifier leurs activités opérationnelles.

La séance est levée à 13 h 15.